

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

**OBJET**  
**N° 2026-3-14**

**Aménagements routiers**  
**Rond-point des Maraques**  
**Engagements Grand Longwy**

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 5 mars 2026  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 25 février 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

**Etaient présents** : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**Excusés** :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER  
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

**Absente** : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Agglomération du Grand Longwy propose de prendre à sa charge l'emprunt d'un million d'Euros à l'origine relatif aux aménagements routiers et le giratoire d'accès au centre commercial contracté par la Commune en 2015. L'annuité de cet emprunt est de 59 607,64 € annuel jusqu'en 2035.

Vu les dernières négociations qui ont été menées et les engagements pris par le Président de l'Agglomération du Grand Longwy dans son courrier du 5 février 2026 sur ce point particulier qui nous propose :

- D'accepter le transfert de l'emprunt 0035267G souscrit auprès du Crédit Foncier de France dont la valeur résiduelle au 01/01/2026 est de 520 048,43 € ; la prise en charge par l'Agglomération du Grand Longwy de l'annuité de cet emprunt soit 59 607,64 € jusqu'en 2035 y compris les échéances déjà payées par la commune ;

De noter que l'attribution de compensation (AC) actuelle s'élève à 486 325 €. Cette attribution devrait logiquement être augmentée d'une part de 40 000 € pour les eaux pluviales et de 50 000 € pour les eaux pluviales. Soit une augmentation de 90 000 €.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E.legalite.com

Compte-tenu de la prise en charge de l'emprunt ci-dessus évoqué, les élus lexéens acceptent de ramener cette attribution de compensation à :

486 325 € (AC actuelle) + 40 000 € + 50 000 € - 59 607,64 €  
= 516 717,36 €.

Ces dispositions devront être validées par la CLECT bien programmée en 2026.

- D'accepter qu'à compter de 2036 : l'attribution de compensation de la commune soit portée de 516 392,36 € à 576 325 € soit 486 325 € + 90 000 €.

Compte tenu de cette négociation, je vous propose de :

- Accepter le transfert de l'emprunt 0035267G à l'Agglomération du Grand Longwy ; la prise en charge de l'annuité de cet emprunt de 59 607,64 € à partir de 2026 y compris les échéances déjà payées par Lexy
- Accepter pour la période de 2026 à 2035, l'augmentation de l'attribution de compensation annuelle pour la porter à 516 392,36 €
- Accepter à compter de 2036, l'augmentation de 90 000 € de notre attribution de compensation sur la base de l'année 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de l'emprunt 0035267G à l'Agglomération du Grand Longwy pour une valeur résiduelle au 01/01/2026 de

520 048,43 € et la prise en charge par l'Agglomération du Grand Longwy de l'annuité de 59 607,64 € à compter de 2026, y compris les échéances déjà payées par la Commune ;

ACCEPTE pour la période de 2026 à 2035, l'augmentation de l'attribution de compensation annuelle de 30 392,36 € soit

516 717,36 € après validation par la CLECT ;

ACCEPTE à compter de 2036, l'augmentation de l'attribution de compensation sur la base de l'année 2025 + 90 000 € soit

576 325 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com